



# FLASH INFO *mars 2016*

[www.saintgenevieveoise.fr](http://www.saintgenevieveoise.fr)

## *Du côté des écoles,*



**Séjour à la mer :** du 4 au 9 avril prochain, les enfants de CM2 partiront au bord de la mer, à Larmor (près de Lorient) dans le Morbihan. L'organisation de ce séjour est confiée à l'association ILEP déjà bien connue des enfants et des familles. Nous leur souhaitons un agréable séjour !!

Le conseil municipal remercie l'association des parents d'élèves pour son soutien financier à hauteur de 25€ par enfant portant la participation des familles à 125 €. Le coût du séjour s'élève à 441 € par enfant.

**Classe informatique mobile :** les enfants des écoles élémentaires auront bientôt ce nouvel équipement demandé par le corps enseignant pour répondre aux objectifs de l'éducation nationale. Quinze PC seront achetés par la commune. Encore merci à l'association des parents d'élèves qui participera au financement de ce projet.

**Ouverture d'une onzième classe élémentaire** à la prochaine rentrée scolaire ; cette classe sera installée dans l'actuelle salle informatique de l'école Claudel libérée par la classe informatique mobile.

Le dispositif « Picardie en ligne » sera donc transféré à l'ancienne école du Petit Fercourt.

**Sécurité aux abords des écoles :** pour mieux protéger nos bambins et leurs chauffeurs, un parking est en cours d'aménagement en bordure du Chemin des Charmes qui sera bientôt équipé d'un éclairage public. Tout du long, une haie de charmilles a été plantée et une clôture sera bientôt installée avec deux portails. Ce parking sera fermé le soir.

**Transports scolaires :** la commune de Novillers les Cailloux emploie une personne pour assister Corinne

## **Le Pass Permis Citoyen (petit rappel)**

Il permet à nos jeunes de 18 à 20 ans de bénéficier de la part du Conseil départemental, d'une aide qui n'est pas inintéressante...

En effet, l'octroi d'une somme de 600,00 € en échange de 70 heures de son temps au profit d'une collectivité ou d'une association se révèle être un échange de bon procédé...

Pour tous renseignements : [www.oise.fr](http://www.oise.fr)

## **Info de dernière minute - APEEPM**

Pour des soucis de logistique l'APEEPM ne pourra assumer la soirée années 80 initialement prévue le samedi 9 avril 2016 et vous présente toutes ses excuses.

## ASSAINISSEMENT

Comme vous l'avez certainement observé à la Croix, la Fusée, au Blanc Mont et rue du 11 novembre 1918, quelques tracés au sol de différentes couleurs, ne doivent pas vous inquiéter... Il ne s'agit pas de tagueurs en liberté, ne disposant plus de murs à graffer et s'attaquant au sol, ni d'adepte d'un jeu de morpions aux dimensions de la cité, mais simplement le début des études complémentaires nécessaires à la réalisation du projet d'assainissement.

### Pourquoi de telles études ?

- ✓ Une étude géotechnique avec 28 sondages à 4 et 8 m de profondeur et l'analyse des enrobés afin de détecter une éventuelle présence d'amiante.
- ✓ Une étude topographique, il s'agit de relever le passage en domaine privé entre le lotissement du Blanc Mont et le poste de refoulement sur la route de Mortefontaine en Thelle.
- ✓ Une étude de réseaux, qui consiste à relever tous les réseaux des concessionnaires.



**Madame le Maire organisera une réunion avec les riverains dès que le projet sera plus avancé.**

## TRAVAUX

L'entreprise J.M.B. Taille de Pierre a remplacé une partie des balustres du garde de corps de la toiture-terrasse de la Mairie, pour un montant de **14 714,88 € HT**.

L'entreprise Véolia a installé une borne fontaine place de la Mairie pour un coût de **1 942,81 € HT** et une borne fontaine à l'angle des rues Maurice Bled et de la Libération, pour un montant de **6865.45 € HT**.

La défense incendie de la commune est encore améliorée avec l'implantation de deux poteaux à incendie, l'un rue du 11 novembre 1918, le second à l'angle des RD1001 et 125 pour un coût de **9 820.26 € HT**, le tout subventionné à 50% par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.



## Divers travaux d'hiver réalisés par nos employés municipaux avant d'être à plein temps sur le printemps !

- ✓ Le centre technique municipal a bénéficié d'un nettoyage de printemps. En effet les agents ont installé des étagères et des suspentes pour le bon stockage du matériel, de l'outillage et pour une meilleure organisation. Ils ont taillé la haie de la clôture et broyé les innombrables branches.
- ✓ Au city-stade, de la lasure a été appliquée sur les boiseries afin de les protéger des intempéries.
- ✓ Afin de rendre notre village plus joli et agréable à regarder, les jardiniers ont réalisé un massif de fleurs en bordure de la rue Nationale, à l'angle de la rue du Placeau, mais malheureusement dégradé dans la nuit du 20 au 21 février dernier.
- ✓ Suite à des dégradations, les agents ont remplacé les gouttières et des tuiles du transformateur EDF situé rue du Placeau.



## Quelques règles simples mais pas moins importantes pour autant

- ✓ Chaque Génovéfain doit veiller au maintien de la propreté devant son habitation.
- ✓ La tonte de votre gazon et tous travaux bruyants sont interdits le dimanche et les jours fériés. Ils doivent être réalisés du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. (Se référer au guide pratique 2016).
- ✓ Lorsque vous promenez votre chien, pensez à le tenir en laisse, s'il s'agit d'un chien de première ou deuxième catégorie, pensez à le museler et surtout n'oubliez pas de ramasser ses déjections sous peine d'amende. (Se référer au guide pratique 2016).



**Lundi 18 janvier** a eu lieu la traditionnelle remise du chèque que nos bénévoles ont, tout au long d'activités diverses et variées, permis encore une fois, d'être conséquent...

En effet, la somme de **5 600 €** a été remise en main propre par Mme le Maire à Mme Catherine Courtois, qui représente le téléthon pour l'ouest de l'Oise.

Ce petit ruisseau de solidarité rejoint la multitude de cours d'eau solidaire à travers le pays et permet d'entretenir un océan d'espoir pour en finir un jour avec ces maladies.

A tous ces bénévoles et surtout à Vous..... **Un grand merci !**

## AGENDA 2016

<b>MARS</b>	Mercredi 30	Résidence d'auteur Nicolas Juncker (dessinateur BD) «Se souvenir de la guerre pour écrire et dessiner la paix» 9h 30- 11h30 <i>(Bibliothèque). Inscriptions 03 44 05 11 78</i>
	Jeudi 31	Carnaval des écoles
<b>AVRIL</b>	Samedi 2	«Autour de la poésie» à 11h00 <i>(Bibliothèque)</i> Loto du Jumelage de l'Eventail <i>(Centre Yves Montand)</i>
	Dimanche 3	Spectacle de la mi-carême comité des fêtes <i>(salle polyvalente)</i>
	Samedi 16	Tournoi de poker <i>(Centre Yves Montand)</i>
	Samedi 23	Bourses aux vêtements APEEPM
	Samedi 7	Contes pour les petits à 11h00 <i>(Bibliothèque)</i> Loto de l'USSG <i>(salle polyvalente)</i>
<b>MAI</b>	Mercredi 11	Résidence d'auteur Nicolas Juncker «Se souvenir de la guerre pour écrire et dessiner la paix» <i>(Bibliothèque)</i>
	Dimanche 8	Cérémonie de la victoire du 8 mai 1945 et Libération des camps de concentration - UMRAC
	Samedi 21	Loto de l'USSG <i>(salle polyvalente)</i>
	Dimanche 29	Olympiade APEEPM <i>(Centre Yves Montand)</i>
	Samedi 7	Contes pour les petits à 11h00 <i>(Bibliothèque)</i> Loto de l'USSG <i>(salle polyvalente)</i>

### Des défibrillateurs c'est bien, savoir les utiliser, c'est mieux !

En effet, qu'il s'agisse d'un proche ou d'un inconnu, personne n'est à l'abri un jour d'être confronté à un problème cardiovasculaire. Comment réagir ?

Soucieux de vous sensibiliser sur cet appareil, Mme le Maire, son conseil et la police municipale vous proposent des journées d'information (voir coupon réponse ci-dessous) organisées par les policiers municipaux.

Il faudra compter environ **1H30** pour chaque intervention.

Ces journées d'information sont gratuites, coupon réponse à déposer à la Mairie avant le **mardi 29 mars 2016 inclus** en Mairie.

✂ .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

☎ : ..... email : .....@.....

➤ Le dimanche 03/04/2016 après-midi :

➤ Le samedi 09/04/2016 après-midi :

➤ Le vendredi 29/04/2016 à partir de 19h00 :

*(Cochez-la ou les dates susceptibles de vous intéresser).*